

# Ville de Pordic : comptes administratifs 2017 – budget 2018

Depuis 2016, la commune nouvelle est dotée d'un seul budget principal regroupant les 2 ex-communes Pordic et Tréméloir.

## Vote des comptes administratifs 2017

Les comptes administratifs 2017 ont été approuvés lors du Conseil Municipal du 23 mars dernier, et les résultats de clôture affectés, par 36 voix pour et 7 abstentions. Les autres budgets annexes (la Poste, Pordi'com et lotissement « Moulin à vent ») ont été votés à l'unanimité.

Cette séance suivait le Débat d'Orientation Budgétaire organisé lors du Conseil Municipal du 23 février dernier, où avaient été présentés le contexte actuel, les principales orientations et les projets d'investissements ainsi que la situation financière de la Ville et son endettement.

### 2017 : Des excédents de fonctionnement en très nette amélioration ...

Les recettes de fonctionnement (malgré une baisse des dotations d'état imposée depuis 2015 de 141 000€) s'établissent à 7 427 000€ et les dépenses s'élèvent à 5 886 000€. Le budget a été respecté et les dépenses maîtrisées, permettant de dégager un excédent de 1 541 000€ très nettement supérieur à ceux constatés en 2016 (1 246 000€) et 2015 (1 071 000€).

Il est ainsi possible d'affecter la somme de 1 600 000€ aux investissements 2018, pour une prévision à 1 221 000€.

### ... des investissements en forte augmentation...

3 580 000€ de dépenses d'équipement ont été effectuées en 2017 contre 1 704 000€ en 2016. Cette somme comprend notamment la réalisation de l'espace périscolaire avec l'extension du pôle restauration soit 717 000€, subventionnée à 46% et la construction de la halle de tennis, soit 943 000€, subventionnée à 51%, ainsi que la réhabilitation des anciens courts extérieurs et le réaménagement de l'ancienne bulle en boulodrome soit 42 000€, des dépenses de voirie et de réseaux à hauteur de 593 000€ (dont 142 000€ rue des Ecoles et 142 000€ rue du Goëlo), des acquisitions foncières rue Ampère et rue de Kéribet (439 000€), l'achat de matériels au centre technique municipal (106 000€), des travaux de rénovation dans les écoles (164 000€ dont la première tranche des travaux de l'école François Rouxel : 91 000€), des travaux d'aménagements urbains (167 000€) ainsi que des travaux de mise en sécurité des bâtiments communaux et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (30 000€).

Les investissements réalisés dans la commune déléguée Tréméloir s'élèvent à 203 000 €.

Ces investissements ont été autofinancés en majeure partie et un emprunt de 942 000€ (26%) a été mobilisé. L'encours de la dette d'emprunt passe ainsi de 7 929 000€ au 1<sup>er</sup> janvier 2017 soit 1 113€ par habitant à 8 121 000€ au 1<sup>er</sup> janvier 2018 soit 1 121€ par habitant.

## Vote du budget 2018

L'adjoint aux finances a ensuite présenté le budget 2018 (présentation détaillée en pages 2-3). Il a été approuvé par 37 voix pour et 7 abstentions de même que les taux communaux. Il est caractérisé par une estimation prudente des recettes et des dépenses encadrées, **sans augmentation des impôts communaux à Pordic.**

### Le budget 2018

#### \*Des recettes et des taux communaux d'imposition stables

##### \*Evolution des taux communaux

Les impositions des taxes locales n'augmenteront pas pour les ménages ni pour les entreprises de la commune et **pour la 4<sup>ième</sup> année consécutive dans la commune déléguée Pordic.**

##### \*Des dotations d'état maintenues

*La création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2016 a permis le maintien des dotations d'état versées en 2015 pendant 3 ans abondé d'une bonification annuelle de 5% soit 50 000€ : nous aurions dû subir une réduction supplémentaire de 160 000€ en 2016 puis 271 000 € en 2017 et 2018.*

#### \*Des dépenses en augmentation maîtrisée

Les efforts de gestion sur les dépenses de fonctionnement seront poursuivis tout en améliorant la qualité de service rendue à la population.

Les charges de personnel progresseront de près de 2.5% en raison de l'évolution des carrières, des grilles indiciaires des agents, de l'augmentation des cotisations employeur et de l'avantage titre restaurant alloué au personnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La subvention allouée au CCAS est fixée à 75 000€ et les subventions aux associations sont maintenues.

Les frais financiers continuent également de baisser.

Au total, le budget prévisionnel communal s'équilibre à 7 070 000€ avec une contribution à l'investissement fixée à 1 250 000€.

#### \*Un recours restreint à l'emprunt, une dette par habitant en diminution

Hors remboursement d'emprunts et opérations financières, les investissements sont budgétés à 3 022 000€.

Ils comprennent principalement des travaux d'amélioration de la voirie et des réseaux à hauteur de 1 616 000€ soit 53.5% du budget, des participations à la charge foncière liée à la réalisation des logements sociaux de 407 000€ et des dépenses dans le secteur de la vie associative et des loisirs de l'ordre de 300 000€ dont 90 000€ pour la réalisation d'un city stade et de ses aménagements extérieurs.

Ils nécessiteront un recours limité à l'emprunt de l'ordre de 535 000€ compte tenu d'un remboursement de FCTVA de 548 000€ et de subventions à recevoir de 201 000€.

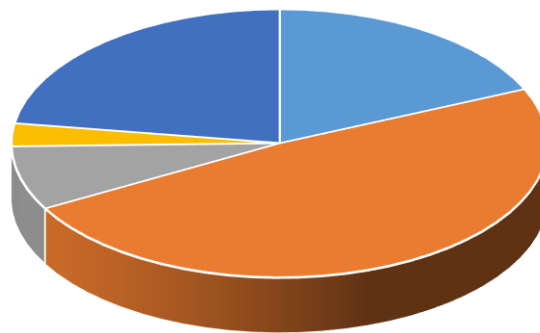
Sur la base de ces hypothèses, l'encours de la dette d'emprunt de 8 121 000€ au 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'établira à 7 731 000€ fin 2018 soit 1 067€ par habitant (contre 1 121€ au 1<sup>er</sup> janvier 2018).

## Le budget 2018

Le budget principal est prévu à 11 705 000€ en 2018. Il s'équilibre à 7 070 000€ en fonctionnement et 4 635 000€ en investissement.

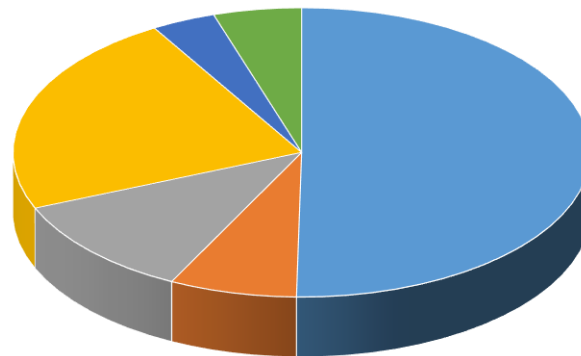
### Dépenses 2018

- Charges générales - 1 300 000 €
- Charges de personnel - 3 430 000€
- Subventions et autres charges de gestion - 545 000 €
- Intérêts des prêts - 195 000€
- Autofinancement brut - 1 600 000 €



- Impôts directs - 3 555 000 €
- Saint-Brieuc Agglomération - 504 600 €
- Redevances, services et opérations diverses - 797 500 €
- Dotations d'état - 1 610 000€
- Taxes diverses - 254 000€
- Autres subventions et compensations - 348 900€

### Recettes 2018



## Les principaux investissements prévus pour 2018

Hors remboursement d'emprunts (930 000€) et opérations financières, les dépenses d'investissement s'élèveront à 3 022 000€ contre 3 584 000€ en 2017.

Les principales dépenses d'équipement sont les suivantes :

**\*Travaux de voirie et de réseaux** : 1 616 000€ dont 362 000€ en première tranche de l'entrée de ville rue de Saint Brieuc, 264 000€ rue de la Toise, 250 000€ rue Ruellan et Trébouta, 200 000€ rue des Petits Prés et 70 000€ pour la fin de la rue du Goëlo.

**\*Participation à la charge foncière liée aux opérations de logements sociaux** : 407 000€ (pour l'essentiel déjà budgétés en 2017 mais non appelés).

**\*Programme dans le secteur de la vie associative et des loisirs** : 305 000 € dont 90 000€ pour la réalisation d'un city stade et ses aménagements extérieurs, 101 000€ pour la réfection de l'étanchéité et l'installation d'un ascenseur à l'espace Odio Baschamps, 31 000€ pour des travaux d'acoustique et d'éclairage salle Tremlez.

**\*Acquisition ou renouvellement de matériels nécessaires et travaux d'entretien ou d'amélioration du patrimoine communal** : 365 000€ dont 50 000€ de matériels de vidéo-protection.

## Expression libre : Groupe Majoritaire

Dans la vie municipale, le début d'année est l'occasion de débattre des orientations budgétaires de l'année à venir et de présenter les résultats de l'année écoulée. Dans un contexte contraint par l'état en raison de la baisse des dotations de 141 000€ chaque année depuis 2015 pour notre commune et des charges nouvelles transférées comme les TAP, l'instruction des permis de construire ou plus récemment l'enregistrement du PACS, **la ville affiche une belle santé financière fin 2017 et continue à investir sans avoir besoin d'augmenter les impôts.**

L'année 2017 se termine en effet par des excédents de fonctionnement très satisfaisants de 1 541 000€ en très forte amélioration par rapport aux années précédentes. Ainsi, depuis le début de notre mandat, **ceux-ci n'ont pas cessé de progresser d'année en année et ont pratiquement doublé en 4 ans engendrant 705 K€ de trésorerie supplémentaire disponible en 2017 par rapport à 2013.** Nous gardons le cap de la bonne gestion. La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement en particulier les charges externes, initiée en début de mandat, porte aujourd'hui pleinement ses fruits.

Ces bons résultats nous ont permis d'investir davantage en équipements et en voirie, avec un très faible recours à l'emprunt et avec le souci permanent d'apporter au quotidien à nos concitoyens un service public de qualité à un coût raisonnable. Par voie de conséquence, **notre capacité de désendettement baisse à 4.9 années contre 7.48 années fin 2013.**

Et pourtant, nous n'avons pas augmenté les impôts en 2018 pour la 4<sup>ième</sup> année consécutive comme nous en avons pris l'engagement pendant la campagne des municipales de 2014.

Le solde cumulé du résultat des sections budgétaires fonctionnement et investissement du budget principal est également très positif à +917 000€ fin 2017 contre +121 000 fin 2013.

Les projets marquants de l'année 2017 ont été la réalisation de l'espace périscolaire avec l'extension du pôle restauration et la construction de la halle de tennis ainsi que le réaménagement de l'ancienne bulle en boulodrome sans oublier la première tranche des travaux d'économie d'énergie à l'Ecole François Rouxel et la voirie. La commune déléguée Tréméloir n'a pas été oubliée puisque 203 000€ d'investissements y ont été réalisés.

Nous avons à nouveau programmé un volume d'investissement encore conséquent pour 2018 et continuons de **donner la priorité à l'amélioration de la voirie** (1 360 000€), cet environnement n'ayant pas été suffisamment entretenu précédemment.

Nous sommes toutefois inquiets de la réforme de la taxe d'habitation en cours qui va impacter la construction des budgets à venir. Cette taxe, principale ressource du bloc communal (**1 922 000 € en 2017 pour notre commune soit 26% des recettes de fonctionnement**), fait l'objet d'une réforme destinée à dégrever une grande majorité des contribuables, de manière progressive entre 2018 et 2022. L'état s'est engagé à payer le montant ainsi dégrevé à chaque collectivité percevant la TH jusqu'en 2020. Mais après cette date... nous n'avons aucune certitude quant à la prise en charge de cette perte de ressource...

Cette mesure conduira assurément à créer une trop forte dépendance des collectivités vis-à-vis de l'état sans garantie pour l'avenir. Les communes perdront ainsi leur autonomie financière.

## Expression libre : Groupe Minoritaire

Acte majeur de l'action municipale, l'adoption du budget, est la traduction concrète annuelle des choix opérés par les élus en charge des responsabilités. Parce qu'il est essentiellement financé à partir de dotations publiques et par la fiscalité locale, les réalisations qu'il contient doivent être orientées en direction de la population et de la prise en compte de ses besoins. Il est là pour améliorer la vie quotidienne des habitants de notre territoire communal mais aussi préparer l'avenir. En quoi l'adoption du budget 2018 permet-il de répondre à ces objectifs ?

En l'examinant dans le détail, la bonne santé affichée du budget de la ville de Pordic ne l'est en fait qu'en apparence. Il est le résultat d'éléments conjoncturels liés au maintien des dotations de l'Etat du fait de la commune nouvelle, issue de la fusion Pordic -Tréméloir, une augmentation des recettes et des choix d'économies de fonctionnement essentiellement supportés par les agents de la commune.

Ce choix de baisser la dépense dans la réalisation du service public de proximité est d'autant plus injuste qu'il se fait par suppression d'emplois publics ayant pour conséquence une augmentation de la charge de travail des agents, un service dégradé rendu à la population et l'alourdissement des tâches pesant sur des effectifs insuffisants.

En face de ces choix contestables de réduction des dépenses, on note en parallèle une augmentation des recettes dont la principale caractéristique est de ne pas pouvoir se renouveler pour les années suivantes. En effet, cet accroissement de fonds est lié à des produits de cession, des droits de mutation exceptionnellement élevés dus à un accroissement des ventes immobilières, et enfin à des transferts du budget annexe du lotissement du moulin à vent vers le budget général, démontrant s'il en était besoin une fragilité structurelle du budget de fonctionnement, inquiétante pour les années futures.

Par ailleurs, si le taux d'endettement semble se maintenir à un montant voisin de celui de 2014, lorsque la majorité actuelle a pris en charge la gestion de notre commune, il se fait au détriment d'un déficit de la section d'investissement nettement plus important. Cet artifice comptable est un moyen pour cacher en réalité un endettement plus important de la commune de Pordic. Que penser alors de la capacité d'investir de notre commune et de la volonté de la faire ? Faudra-t-il à l'avenir emprunter de manière plus conséquente ou restreindre les travaux d'investissement ? Malgré nos interrogations relayées en conseil municipal, telles sont les questions qui restent malheureusement sans réponses à l'issue de l'adoption de ce budget pour l'année 2018.

Les élus du groupe « Pordic solidaire et dynamique »: Marie-Frédérique BLOT LE POTIER, Robert ROLANDO, Michelle CARMES, Andrée VIOUGEA, Rémy LE GRAND, Claudine ADAM, Yannick GUILLOU